

Je remercie la présidence de m'avoir donné la parole. Nous vous apportons les salutations chaleureuses de nos terres et territoires. Le Caucus Autochtone vous félicite, ainsi que la vice-présidence pour votre élection et se réjouit de faire progresser les négociations sous votre direction vers des protections juridiques contraignantes pour les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des Peuples Autochtones. Nous tenons également à remercier l'ancienne présidente, Lillyclaire Bellamy, pour son engagement indéfectible en faveur d'une participation significative des Peuples Autochtones aux négociations du CIG. Nous anticipons de la même manière votre dévouement à faire en sorte que les voix des Peuples Autochtones soient entendues.

Cependant, comme cela s'est trop souvent produit par le passé, l'épuisement du Fonds de contributions volontaires a considérablement réduit notre capacité à participer pleinement à la session du CIG 48 d'aujourd'hui et à la prochaine session du CIG 49. Cela est très préoccupant, car notre présence est indispensable à ce processus. Les Peuples Autochtones apportent une perspective unique et une compréhension profonde des ressources et des questions concernées.

Nous sommes immensément reconnaissants aux États membres qui ont généreusement contribué au Fonds de contributions volontaires au fil des ans. Leur soutien a été déterminant pour permettre notre participation significative. Il est regrettable qu'en raison de l'épuisement actuel du Fonds, aucun représentant autochtone n'ait été financé pour participer aux CIG 48 ou 49.

Nous notons avec satisfaction le financement fourni pour la participation des autochtones des sept régions socioculturelles à la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, et l'impact significatif que cela a eu sur la capacité du Caucus Autochtone à participer de manière significative à ces négociations cruciales. Celles-ci ont abouti au premier traité de l'OMPI incluant expressément les Peuples Autochtones et des dispositions essentielles à la protection de nos droits.

Nous exhortons les États membres de l'OMPI à se joindre à nous pour explorer des solutions innovantes afin de garantir un financement cohérent de notre participation tout au long des négociations du CIG actuellement en cours, que ce soit par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires, du Fonds général de l'OMPI ou d'un fonds spécifique. Ce faisant, nous pourrions garantir la participation continue des Peuples Autochtones des sept régions socioculturelles aux travaux essentiels du comité intergouvernemental de l'OMPI.

Nous vous remercions.